

13.10.2010 - 08:56 Uhr

## **2x Non à l'initiative pour le renvoi des étrangers**

Zürich (ots) -

L'EPER (Entraide Protestante Suisse) recommande aux citoyens de rejeter l'initiative sur le renvoi ainsi que la contre-proposition directe du Conseil fédéral. En cas d'adoption des deux projets, l'EPER recommande de voter pour la contre-proposition.

Dans le cadre des votations populaires du 28 novembre prochain, l'EPER recommande au peuple suisse de rejeter l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels. Telle que formulée, cette initiative n'est que partiellement réalisable. Elle constitue en effet une violation du droit international et ne pourrait donc être appliquée sous sa forme actuelle. De plus, elle entraînerait un net durcissement du droit en vigueur. Il s'agit une fois de plus d'une initiative xénophobe animée par des motivations politiques qui attisent la peur et les ressentiments.

L'EPER estime que la contre-proposition du Conseil fédéral doit également être rejetée. Compatible avec le droit international, la contre-proposition est certes plus nuancée et moins radicale que l'initiative mais son adoption donnerait l'impression que la criminalité des étrangers résidant en Suisse est un problème si grave dans le pays qu'elle nécessite d'entériner la lutte contre ce fléau dans la constitution fédérale. L'EPER s'y oppose.

L'EPER a pour mission de s'engager en faveur des personnes socialement défavorisées et de se dresser contre toutes les forces voulant stigmatiser en bloc des groupes entiers de population et mettre ainsi à mal l'intégration sociale et la cohabitation pacifique. Rien n'exclut de faire quitter le pays aux personnes condamnées lorsqu'elles ont commis des délits graves mais la procédure de renvoi n'a pas besoin d'une nouvelle base constitutionnelle. Les lois en vigueur confèrent suffisamment de moyens aux autorités compétentes pour décréter des expulsions.

L'EPER apporte une aide humanitaire, combat les causes de la misère et permet aux plus pauvres d'accéder aux ressources vitales (eau, terre, nourriture et éducation). L'EPER lutte contre l'exploitation et aide les opprimés à s'organiser et à faire valoir leurs droits. L'objectif est de permettre à chacun de mener une vie autonome dans la dignité, indépendamment de son appartenance religieuse ou ethnique. L'EPER collabore avec des organisations partenaires dans plus de 45 pays du monde. Elle vient en aide aux démunis dans leur pays, indépendamment de leur culture, de leur religion ou de leur confession. En Suisse, l'EPER défend les droits des réfugiés et joue un rôle actif dans des projets de conseil et d'intégration pour les migrants et les citoyens suisses issus de milieux sociaux défavorisés.

Compte pour les dons: CCP 10-1390-5

Contact:

Joëlle Herren Laufer, responsable médias:

021 613 40 70 ou 076 370 12 92  
Olivier Graz, responsable communication:  
021 613 40 70 ou 078 66 51 55

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000081/100611955> abgerufen werden.